

Je vous demande, monsieur l'Orateur, en quel autre endroit aurais-je la possibilité d'attirer l'attention de mes électeurs en particulier et du pays en général sur l'incompétence du gouvernement et de ses hauts fonctionnaires dans l'application de la loi sur l'assurance-chômage? A ce moment-là, je n'avais fait aucune mention du député de Verdun (M. Mackasey) parce qu'il avait été, disons, chassé de son poste dans le cabinet. Je ne saurais dire ce qui s'est passé, mais quoi qu'il en soit, il n'est plus là et n'est plus responsable. Cependant, il a fait valoir à la Chambre certains points qui méritent qu'on s'y arrête.

Je n'ai pas en ma possession le compte rendu des délibérations du comité, bien que j'aie pris part à bon nombre de séances; je n'ai pas non plus aucun exemplaire du hansard dont je pourrais vous citer des passages; vous serez donc obligés de vous fier à ce que je vous dirai comme étant extrêmement proche des paroles exactes du député de Verdun. Je me souviens qu'il a accusé le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) d'être un réactionnaire. Monsieur l'Orateur, si vraiment Lincoln Alexander est un réactionnaire, je suis fier de me tenir à ses côtés en tant que réactionnaire également, en particulier sur cette question. Le député de Verdun a déclaré que les 800 millions de dollars n'étaient rien d'autre qu'une méthode grâce à laquelle le gouvernement prête de l'argent à la Commission d'assurance-chômage. Miséricorde, qu'est-ce qu'on peut faire avec 800 millions de dollars si ce n'est rien d'autre qu'une méthode pour prêter de l'argent?

Peu après, il a ajouté que 800 millions de dollars étaient évidemment insuffisants. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons pu le constater. A mon avis, le fait que le gouvernement savait longtemps avant la session du mois d'août dernier que cette somme était insuffisante a été clairement prouvé ce soir. Et si le gouvernement l'ignorait, les fonctionnaires supérieurs le savaient et c'était leur responsabilité d'en prévenir le gouvernement, ainsi que mon collègue l'a dit plus tôt, peut-être en buvant une tasse de café, mais sans le moindre doute le message aurait dû être transmis.

J'ai déclaré dans mon premier discours que les 10c. supplémentaires que doivent défrayer employeurs et employés ne suffiraient pas à combler le déficit. Ce qui m'intéresse avant tout, c'est d'entendre le député de Verdun nous affirmer maintenant que le montant qui reste serait arrondi au plus proche 5c. ou 10c. Parmi ceux qui paient des cotisations, nombreux sont les petits employeurs. Ils emploient très peu de personnel. En fait, bon nombre d'entre eux ne gagnent pas autant d'argent que leurs employés mais ils devront payer ces 5c. ou 10c. supplémentaires. Je dirai que c'est une autre méthode d'imposition, et injuste en plus.

Ma curiosité a été piquée par le raisonnement du député de Verdun qui fait correspondre à une réduction d'impôt et en fait à une atténuation des disparités régionales, le versement de deux milliards de dollars. Il s'agit peut-être d'un alignement des comptes dans tout le pays, mais une fois de plus ce fardeau tombe sur les épaules des contribuables qui doivent en défrayer le coût, soit les 93 p. 100 qui sont employés. Sans doute préféreraient-ils une autre méthode qui leur permettrait d'avoir un droit de regard sur les décaissements.

Aux audiences du comité, j'ai posé plusieurs questions et je me souviens fort bien des chiffres qui y furent mentionnés. Lorsque j'ai mis en doute les frais d'administration, on m'a dit qu'en 1970, ils frisaient 59 millions de dollars, montant qui avait en fait été dépassé de 10 p. 100 pour atteindre 65 millions de dollars. On m'a dit que

Loi sur l'assurance-chômage

pendant l'année civile 1971, les frais d'administration avaient été estimés à 70 millions de dollars environ, mais avaient augmenté de 20 p. 100 pour atteindre 86 millions de dollars. Certes, ces chiffres ne sont pas exorbitants. En revanche, on m'a dit qu'en 1971, alors que les prévisions étaient de 71 millions de dollars, ces frais ont atteint environ 120 millions de dollars. J'ai eu la nette impression qu'en réalité un million de plus ou de moins importait guère. Cependant, pour quelqu'un qui vient du comté de Hastings, dans le centre de l'Est d'Ontario, je puis vous assurer qu'un million de dollars en plus ou en moins fait une belle différence.

• (2130)

Si le total est de 120 millions de dollars, la différence s'élève cependant à 49 millions de dollars, ce qui représente 70 p. 100. Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai prédit que nous découvririons que l'augmentation dépasserait 70 p. 100. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a dit que je devrais m'abstenir d'attaques personnelles lorsque j'ai déclaré, dans mon premier discours, que je n'attendrais pas d'être renvoyé si j'avais dilapidé 50 millions de dollars. Je démissionnerais. Si je ne demande pas la tête du président de la commission ce soir, ce que je pourrais bien faire, j'estime alors qu'il convient également que celui qui a autorisé de telles dépenses extravagantes, en toute conscience, quitte son poste.

Des voix: Bravo!

M. Ellis: Si cela n'était pas une erreur, monsieur l'Orateur, et je le crois, je soupçonne fortement que ces 50 millions de dollars ont été versés dans la caisse pour étouffer les plaintes de ceux qui déclaraient que le gouvernement retardait les élections. On a utilisé ces 50 millions de dollars pour donner à certaines personnes des emplois à la Commission d'assurance-chômage qu'ils n'occupent plus maintenant; le gouvernement a dépensé cette somme pour essayer d'obtenir certaines de ces réponses, pour envoyer quelques chèques et pour qu'on le laisse tranquillement procéder aux élections. Ils savaient ce que cela signifiait que de déclencher une élection avec un tel handicap et il leur fallait se dépêtrer.

Au comité des prévisions budgétaires en général, j'ai demandé au président s'il voulait bien décomposer la première moitié de l'année et la deuxième. Il a d'abord avancé une division de 50-70 mais il a sans doute pensé que la première moitié de l'année n'était pas plus élevée que la deuxième. J'aurais cru que la première moitié aurait été plus élevée mais pour être juste il a pu se méprendre sur la réponse que j'attendais. Ils ont fait pleuvoir l'argent au cours de la première partie de l'année dans l'espoir d'atténuer les conséquences pour l'élection prochaine.

On s'est demandé si le nombre de chômeurs était à peu près le même en 1972 qu'en 1970. Si j'ai bien retenu les statistiques citées aujourd'hui, on comptait seulement 50,000 chômeurs de plus en 1972 qu'en 1970. L'accroissement n'est pas considérable et alors, où donc sont passés les 50 millions supplémentaires? Avons-nous réellement dépensé \$100 pour chacune de ces personnes en frais d'administration? Je ne pense pas que ce soit possible. Je ne sais pas comment expliquer ce supplément de frais d'administration ni comment nous nous sommes soudain retrouvés à court alors que la caisse pouvait compter sur \$800 millions.